

ENTREPRISE MOUSSIÉ-BIGOT, Hanoï

Maurice Henri Lucien MOUSSIÉ

Fils de Georges-Louis Moussié, inspecteur de la Garde indigène.

Frère de Jean Moussié (1890), marié en 1927 à Nice avec Mlle Simone Main, puis en 1937 à Hanoï avec Noëlie Battas : ingénieur des Travaux publics de l'Indochine, chevalier du mérite agricole (*JORF*, 7 février 1938).

Marié en le 9 janvier 1926 à Hanoï avec Michelle Daguerre, fille d'un officier principal d'administration (Intendance), divorcé (1928), remarié en 1933 avec Madeleine Ferrant.

Auteur d'un raid aérien Hanoï-Saïgon.

Chef mécanicien du garage Aviat.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Garage_Aviat-Hanoi.pdf

Garagiste à son compte route de Hué (ancien garage Francis)(sept. 1925).

Chef mécanicien chez Bainier-Auto-Hall (déc. 1926).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bainier-Pnom-Penh-Hanoi.pdf

Louis Jean *André* BIGOT

Né le 25 novembre 1896 à Saint-Paër (Seine-Maritime).

Fils de Lucien Bigot (1861-1928), directeur technique de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotonniere_du_Tonkin.pdf

Et de Marie Caroline Eugénie Chauvin.

Chef d'atelier de la dite Société cotonnière.

Domicilié en 1925 à Truong-Thi, probablement mécanicien aux ateliers du chemins de fer.

Fiancé à cette date avec Marcelle Ferreira, fille du propriétaire de l'Hôtel de la Paix à Hanoï.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hotel_cafe_Paix.pdf

Finalement marié à la jeune Jenny Julienne Huon, alors qu'il était chef mécanicien aux Charbonnages du Tonkin à Hongay.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbon_Tonkin_1899-2015.pdf

Dont : Arlette Alice Jenny (1931), Monique Henriette Hélène (1933) et Michel.

Décédé le 22 avril 1961 à Clichy.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1926)

Course de motos

La première série disputée entre Moussié et Bigot fut gagnée très facilement par Moussié par suite de deux pannes de Bigot.

Hanoï
NAISSANCES
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1931)

Nous apprenons avec plaisir naissances, survenues à l'hôpital de Lanessan : 1° le 24 juillet 1931, à 21 heures, de Arlette Alice Jenny Bigot, fille de M. Louis Jean André Bigot ¹, chef mécanicien aux Charbonnages du Tonkin, et de M^{me} née Jenny Julienne Huon, domiciliés à Hongay.

HAI-DUONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1931)

Autorisation de circulation. — M Maurice Moussié demeurant à Haiduong, est autorisé à mettre en circulation l'auto n° 5925 qu'il a louée à M. Vu-dang-Chuyen pour assurer un service public de transport de voyageurs, entre Hanoï, Haiduong et Haiphong.

CHRONIQUE DE HAIPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1932)

AVEC PERTE ET FRACAS ! — Étant donné une charrette conduite par des coolies, et descendant une pente assez accentuée, et une auto de transport bondée de voyageurs venant en sens contraire, qu'arrive-t-il si les coolies, pris de frousse, perdent entièrement le contrôle de leurs mouvements et laissent la charrette arriver d'une manière rapide et sûre en plein dans l'autobus qui s'amène innocemment au doux ronronnement de son moteur, oui, qu'arrive-t-il ?

Cela se termine par un bruit formidable, composé de la note grave causée par le « gnon » que reçoit l'autobus dans sa carrosserie, du bruit cristallin rappelant un rire féminin qu'émet le pare-brise ou toute partie vitrée, et finalement des cris poussés par les voyageurs de l'intérieur. La voilà la musique de l'avenir !

Et tout cela s'est produit à la descente du pont du Chemin de fer, où une charrette chargée de bois appartenant au sieur Phong-Long est entrée en brusque contact avec l'autobus T. 5346 de l'entreprise Moussié, et il en résulta donc perte et fracas.

Et en attendant d'échanger du papier timbré, on a échangé les adresses. C'est toujours autant de fait.

Chantecler
est en vente
(*Chantecler*, 1^{er} juin 1933)

¹ BIGOT, Louis, Jean, *André* : né le 25 novembre 1896 à Saint-Paër (Seine-Maritime), décédé le 22 avril 1961 à Clichy.

À HANOÏ

Librairie Taupin & Cie.
Librairie Thano.

À HAÏPHONG

Maison Chaffanjon.
Salle d'attente de l'entreprise de transports Moussié.

MARIAGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juin 1933)

Nous apprenons le prochain mariage de M. Moussié (Maurice-Henri-Lucien), entrepreneur de transports en commun, avec madame Madeleine Ferrant, domiciliés tous deux à Haïphong.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

À Haïphong

Service de cars Haïphong-Doson
(*Chantecler*, 18 juin 1933)

Monsieur Moussié, le sympathique entrepreneur bien connu, qui a été, ne l'oublions pas, le premier à lancer le transport de passagers européens par cars de luxe, vient de mettre en circulation un nouveau véhicule sur Haïphong-Doson.

Particulièrement confortable, ce car a été carrossé par la Société de transports automobiles indochinois (S. T. A. I.) sur châssis RENAULT.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/STAI-Renault.pdf

Nous félicitons M. Moussié d'avoir choisi un matériel bien français.

Hanoï

NAISSANCES

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 septembre 1933)

Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 1^{er} septembre 1933, à 4 h. 45, à la clinique Saint-Paul, de Monique Henriette Hélène Bigot, fille de M^{me} et M. Louis Jean André Bigot, entrepreneur de transports, domiciliés à Hanoï.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

Un nouveau service d'autocar de luxe entre Phu-Lang Thuong et Hanoï, et vice-versa
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1933)

Nous apprenons que M. André Bigot vient d'organiser un service d'autocar de luxe entre Phu-Lang-Thuong–Hanoï et vice-versa par Dap-Cau et Bac-Ninh avec une voiture très confortable conduite par lui-même et comprenant des 1^{re} et 2^e classes.

Les départs de Phu-Lang-Thuong (stationnement Bd de la Gare) ont lieu à 6 h. du matin et 16 heures, les départs d'Hanoï (stationnement Hôtel Métropole) à 10 h. et 19 h. 30.

Arrêté rapportant dans toutes leurs dispositions les arrêtés municipaux n° 314 et 409 des 9 septembre et 15 novembre 1933 fixant le point de stationnement de la voiture n° T. 7277 appartenant à M. Bigot
(du 25 janvier 1931)
(*Bulletin municipal de Hanoï*, janvier 1934)

L'administrateur des services civils, maire de la Ville de Hanoï,
Vu le décret du 11 juillet 1908 ;

Vu la décision n° 80-A4 du 10 janvier 1931 du résident supérieur au Tonkin rapportant celle n° 2779-A du 4 septembre 1933 autorisant M. Bigot à mettre en circulation pour le transport des voyageurs entre Hanoi, Bacgiang, la voiture automobile n° T. 7277 ;

Vu l'arrêté municipal n° 314 du 9 septembre 1933 modifié par celui n° 109 du 15 novembre 1933 fixant le lieu de stationnement et l'itinéraire à suivre dans la Ville de Hanoï par la voiture n° T. 7277 appartenant à M. Bigot.

ARRÊTE

Article premier. — Sont rapportés, dans toutes leurs dispositions, les arrêtés municipaux n° 314 et 409 des 9 septembre et 15 novembre 1933 susvisés.

Art. 2. — Le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 25 janvier 1934
Signé : VIRGITTI

Publicité
(*Europe Asia*, guide touristique et commercial, juin 1934, p. 54)

SERVICE RÉGULIER HAIPHONG-HANOÏ

Les autocars blancs sont les plus confortables

Entreprise MOUSSIÉ-BIGOT

Départ chaque jour de Hanoi (Hôtel Métropole)
à 7 h., 12 h. 30, 15 h. 30, 17 h. et 20 h. 30.
et de Haiphong

(31 Boulevard Amiral-de-Baumont)
à 7 h., 8 h. 30, 12 h. 30, 17 h. et 20 h. 30.

Prix : 3\$ — aller et retour : 4\$50 (valeur 5 jours)

Service régulier l'été pour Boson

Service régulier Haïphong-Hanoï
Les autocars blancs sont les plus confortables
Service régulier l'été pour Doson (et non *Boson*)

N° 1151

(Bulletin administratif du Tonkin, 16 juin 1934)

Par décision du résident supérieur au Tonkin du 30 mai 1934
Est rapportée la décision du 17 juin 1932 autorisant M. Maurice Moussié, demeurant
à Haïphong, à affecter la voiture n° T.5925 à un service public de transports de
voyageurs entre Hanoï, Haïphong et Doson.



Autocar Moussié-Bigot devant le garage Renault de la Société des transports automobiles de l'Indochine (STAI)*, près de la pompe à essence Shell.



DÉPART TOUS LES JOURS
DE HANOÏ • HÔTEL MÉTROPOLE



M^{me} Bigot (qui travaillait à la Taverne royale, à Hanoï) montant dans un car de son mari avec sa fille Arlette, née le 24 juillet 1931.

On réclame
Au sujet du service des Autocars blancs de Hanoï à Haïphong
(*Chantecler*, 16 août 1934)

Nous recevons la lettre suivante, que nous ne publions qu'en raison des faits qui y sont cités et qui intéressent le public.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous signaler, pour le porter à la connaissance de vos lecteurs si vous le jugez utile, un fait d'une injustice révoltante envers les Européens en général et les Français en particulier, au profit des Chinois, fait qui se produit journallement sur les autocars blancs de l'entreprise Moussié sur le parcours Hanoï-Haïphong. Voici ce dont il s'agit :

Informé il y a quelques jours que cette entreprise de transports en commun faisait vendre depuis longtemps, par des intermédiaires, des billets dits « d'abonnement » aller et retour en 2^e classe, pour le prix de une piastre soixante dix cents (1 \$ 70) valables indéfiniment, j'ai voulu, en raison des fréquents voyages que je fais sur Haïphong, profiter de ces prix qui me semblaient concorder avec la crise et les réductions de soldes. Or, quelle fut ma surprise lorsque, arrivé à Haïphong, M. Moussié m'a déclaré que ces billets sont réservés aux seuls Chinois, les Européens devant acquitter trois piastres (3 \$ 00) pour un aller et retour en seconde valable 15 jours. Étonné de cette réponse, je lui ai fait remarquer que ces Chinois ne se gênaient pas de se mettre en première dont le prix de la place est de \$ 4. — ainsi que je le lui ai fait constater. M. Moussié m'a déclaré qu'il ne pouvait rien à cet état de fait, car un arrêté administratif l'obligeait à faire des prix spéciaux pour les Chinois. Ce monsieur n'ayant

pu me renseigner sur la date de cet arrêté et du numéro du *Journal officiel* dans lequel il a paru, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, s'il vous est possible de me renseigner. Car, si nous admettons, à la rigueur, qu'il y ait des prix spéciaux en faveur des Annamites, qui se tiennent du reste bien tranquilles dans leur classe, nous ne pouvons accepter que des Chinois, souvent très riches et plus ou moins propres, viennent se placer dans les classes à prix élevés qui nous sont réservées et nous passer toute leur vermine, pour un billet qui leur revient de 50. à 80 % meilleur marché. Ces faits, vous en convenez, sont inadmissibles et je m puis croire qu'un arrêté si injuste ai. pu être pris sans la protestation énergique et unanime des corps élus.

Le fait qui vous est signalé ci-dessus est rigoureusement exact et je me tiens à voire disposition pour vous procurer un billet réservé aux Chinois si vous voulez tenter l'expérience.

A. B.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1934)

PLAINTÉ. — Plainte a été déposée par M. Moussié, directeur de la Société des Autocars blancs, contre madame Paul Sen pour lacération d'affiches chez un commerçant de la ville.

N° 3681
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} décembre 1936)

Par décision du résident supérieur au Tonkin du 17 novembre 1936.

Est retirée provisoirement l'autorisation en date du 20 février 1936 délivré à la Société des Anciennes Entreprises Moussié et Cie à Haïphong en vue de mettre en circulation la voiture n° T. 7451 pour assurer un service public de transport de voyageurs entre Hanoï et Haïphong.

La présente décision aura effet jusqu'à ce que le véhicule en cause soit présenté et accepté à la visite réglementaire effectuée au Bureau du contrôle des automobiles à Haïphong dans les conditions de l'article 35 du Code de la route à la demande de la Société des Anciennes Entreprises Moussié et Cie.

N° 556
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 février 1938)

Par décision du résident supérieur au Tonkin du 28 janvier 1938

Est retirée provisoirement en date du 16 août 1935 délivrée à la Société des Anciennes Entreprises Moussié et Cie en vue d'affecter la voiture n° T 7678 à un service public de transport de voyageurs entre Hanoï-Haïphong, la présente décision aura effet. jusqu'à ce que le véhicule en cause soit remis en un état conforme à celui prévue par l'arrêté du 24 juin 1931 modifié par celui du 19 avril 1936.

Cette remise en état sera constatée par une visite effectuée dans les conditions de l'article 35 du Code de la route à la demande de la Société des Anciennes Entreprises Moussié et Cie.

- Sources :
Guide touristique
Photographies familiales transmises par Michel Bigot et Pierre du Bourg, fils du fondateur des Céramiques du Donai*.